

N° 2024/21

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département : ARDÈCHE - Arrondissement : PRIVAS – Commune : COUX

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 19

Séance du lundi 27 mai 2024

Par suite d'une convocation en date du 21 mai 2024, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de COUX se sont réunis à la Mairie de COUX le lundi 27 mai 2024 à 19h30 sous la présidence de M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.

Etaient présents :

M. AUBERT Michel	Mme CORBILLON Céline
M. CROS Samuel	Mme GIGON Christine
M. DEDIDIER Sylvain	Mme LEVEQUE Marie-José
M. FLECHON Vincent	Mme NURY Cassandra
M. HERNANDEZ Guy	Mme VALLIER France
M. LEVEBVRE Jacques	
M. MATHIAN Christian	
M. THÉRY Jacques	
M. VOLLE Stéphane	

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration

M. ALLIER Jérôme a donné procuration à M. JEANNE Jean-Pierre
Mme CHIVELAS Brigitte a donné procuration à M. VOLLE Stéphane
Mme CROS Christelle a donné procuration à M. CROS Samuel

Absente non excusée

Mme SAUVEBELLE Sarah

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame GIGON Christine a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 05-27/05/2024**SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS COUXOISES**

Monsieur THERY Jacques, Adjoint au Maire, délégué aux associations rappelle aux élus le nouveau règlement d'attribution de subvention aux associations couxaises voté à l'Unanimité en Conseil Municipal du 28 mars 2024.

En application du règlement Monsieur THERY Jacques informe les élus que 7 associations couxaises ont organisé des animations sur le territoire communal sur l'année 2023 répondant aux critères définis à l'article 4 :

- « Les 400 Coux »
- « Arts et Mémoires »
- « Couci-Coux »
- « Un Jour Un Lieu »
- « Les Amis 2 Coux »
- « Rencontres Générations »
- « Le Marché de l'Ouvèze »

Il propose le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement de 250,00 euros pour chacune de ces associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité :

➤ **Décide** d'accorder une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 250,00 € pour les associations :

- « Les 400 Coux »
- « Arts et Mémoires »
- « Couci-Couxa »
- « Un Jour Un Lieu »
- « Les Amis 2 Coux »
- « Rencontres Générations »
- « Le Marché de l'Ouvèze »

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Jean-Pierre JEANNE,
Maire

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE de COUX' at the top and '(Ardèche)' at the bottom, with a central emblem.

Christine GIGON,
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal line followed by a stylized name.